



**HAL**  
open science

## La solidarité dans le pays de “ Solidarność ”

Marek Safjan

► **To cite this version:**

Marek Safjan. La solidarité dans le pays de “ Solidarność ”. Revisiter les solidarités en Europe : Actes du Colloque - 18 et 19 juin 2018 - Collège de France, 2019. halshs-02064771

**HAL Id: halshs-02064771**

**<https://shs.hal.science/halshs-02064771v1>**

Submitted on 21 Mar 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Chapitre 1 – La solidarité dans le pays de « Solidarność »

*Marek Safjan*  
*Juge à la Cour de justice de l'UE*

## **I. Pourquoi le sujet de la solidarité mérite aujourd'hui une attention spéciale et une discussion approfondie en Europe ?**

Comment comprendre la notion de solidarité en Europe ? Plusieurs explications et réponses sont proposées pour répondre à cette question. Tout d'abord, la solidarité est comprise en tant que « *solidarité des valeurs communes* ». Dans ce sens, cette notion s'approche du concept de l'identité européenne (Böckenförde). Parfois, la solidarité est entendue comme une valeur universelle humaine qui se manifeste par une attitude d'ouverture, de tolérance et d'altruisme à l'égard des autres, autrement dit à l'égard des « *étrangers* ». Dans une approche plus pragmatique et concrète, cette notion s'explique surtout par la coopération interétatique au sein de l'Union européenne, qui impose certaines obligations juridiques, comme d'être loyal dans les relations mutuelles et d'entreprendre tous les efforts nécessaires pour atteindre des objectifs communs.

Enfin, on mentionne la solidarité comme l'une des caractéristiques de la politique européenne, qui veut que l'Union partage sa richesse de façon égale en assurant un niveau de qualité de vie adéquat dans tous les États membres et participe à l'effort commun pour soulager la pénurie, la souffrance ou les difficultés subies par les pays et les sociétés européennes ; par exemple, en cas de crises économiques, d'attaques terroristes, d'afflux massif de réfugiés, etc.

Le sens de la solidarité, très varié en fonction du contexte, reste néanmoins fondé sur un élément commun, présent dans toutes les descriptions mentionnées ci-dessus, à savoir l'ouverture vers les besoins des autres (sans égard à la nature de ceux-ci) et une prédilection spécifique à faire quelque chose pour autrui qui est dans le besoin. Cette remarque concerne aussi bien le sens de la première définition, qui se réfère à la « *solidarité des valeurs* » dans un double sens ; premièrement, parce que la solidarité a été inscrite dans le catalogue des valeurs communes, fondatrices de l'Union, et deuxièmement, parce que cette solidarité des valeurs impose directement l'obligation de défendre celles-ci « *solidairement* », chaque fois qu'elles sont menacées. Cette politique générale de solidarité doit se transformer en des politiques spécifiques sectorielles concernant divers domaines, tels que, par exemple, la cohésion sociale, l'environnement,

la citoyenneté européenne, la politique monétaire et la fiscalité, les réfugiés, etc.<sup>1</sup> La solidarité politique (institutionnelle) exige des cadres juridiques adéquats, un contexte organisationnel (Habermas)<sup>2</sup>.

Le besoin véritable de discussion sur la solidarité découle clairement de la crise des valeurs de celle-ci en Europe. Sans comprendre la nature de cette solidarité, qui apparaît avoir un caractère transversal en touchant tous les domaines de l'intégration européenne et sans mesurer ses conséquences, nous resterons impuissants et incapables de répondre aux défis soulevés par la complexité de cette nouvelle situation en Europe. L'intégration européenne n'est pas possible sans la solidarité (Habermas). Ce sont les raisons pour lesquelles le sujet de la solidarité mérite une discussion large et approfondie. Dans ma présentation, je souhaiterais me concentrer tout d'abord sur la question de l'Europe centrale et surtout de la Pologne. Dans une seconde partie, j'aimerais soulever des questions plus générales qui sont, semble-t-il, communes à toute l'Europe, en essayant d'identifier les défis les plus importants auxquels nous devrions répondre pour préserver notre solidarité européenne et nos valeurs.

## **II. Qu'est-il arrivé aux valeurs qui ont animé la société polonaise dans les années du mouvement Solidarność ?**

Est-ce que les attitudes des Polonais qui expriment souvent aujourd'hui leurs réticences (ou même leur hostilité) à l'égard des « étrangers » ou des réfugiés, qui manifestent un très faible degré d'engagement dans le processus de construction de la société civile et dans le débat crucial sur l'avenir de l'intégration européenne, démontrent l'hypothèse selon laquelle les Polonais d'aujourd'hui sont complètement différents des Polonais du temps du mouvement Solidarność (Solidarité), lorsque la marche vers la liberté et l'effondrement du système totalitaire ont débuté?<sup>3</sup> Cette question doit être posée, d'autant plus si on prend en compte le fait que le mouvement Solidarność a constitué un phénomène exceptionnel dans le monde par son ethos, lequel s'est manifesté par la création de liens de solidarité entre des groupes sociaux tout à fait différents, de liens fondés sur les valeurs de la coopération amicale, de sentiments d'empathie et d'attachement à la vocation commune du combat contre le système oppressif. Dans la période postérieure, et en particulier au cours du processus de transformation politique et économique du système post-communiste, le degré de cohésion sociale n'a pas atteint un niveau aussi fort qu'au moment du fonctionnement de la première Solidarité (on dit parfois au temps du « *Festival de la Solidarité* »). Cette hypothèse peut être expliquée par le fait que le mouvement Solidarność était exceptionnel en raison de circonstances

---

<sup>1</sup> A. Levade, *La valeur constitutionnelle du principe de solidarité* p. 41 et suiv., La solidarité dans l'Union européenne, Eléments constitutionnels et matériels pour une théorie de la solidarité en droit de l'Union européenne, sous la direction de Chahira Boutayeb, Dalloz 2011

<sup>2</sup> Voir J. Habermas, *Démocratie, solidarité et crise européenne*, C.E.R.A.S., Revue Projet 2014, 2, n° 339, p. 55 (« *La solidarité est un acte politique (...)* »)

<sup>3</sup> Voir les problèmes évoqués en Pologne dans le contexte de la crise migratoire causée par le flux massif des réfugiés en Europe : A. Adamczyk, *The influx of persons seeking international protection in Poland compared to other EU States during the EU migration crisis (2014-2015)*, Rocznik Integracji Europejskiej 2017, n° 11, p. 319 et suiv.

uniques de temps et de lieu. Il était une sorte d'éphéméride, non reproductible dans un contexte différent. On peut aussi dire que les Polonais ont épuisé leurs forces et leur enthousiasme dans ce combat essentiel contre le totalitarisme, en prouvant leur capacité à rester unis et solidaires dans un environnement négatif, tandis que le temps de la transformation et de la création d'une société démocratique et moderne exigeait plutôt une attitude fondée sur une « *solidarité positive* », par les liens sociaux créés en faveur d'une nouvelle construction de la réalité.

Certes, toutes ces généralisations, dans une matière si délicate, concernant les attitudes manifestées par une société, sont un peu risquées et menacées par des jugements trop simplifiés. En disant les « *Polonais* », nous ne pouvons oublier le fait que la société polonaise est très diversifiée et qu'elle manifeste des attitudes très différentes à l'égard de nombreux problèmes cruciaux tels que, entre autres, la solidarité et la question des réfugiés, l'intégration européenne ou le degré d'attachement aux valeurs communes européennes, et surtout aux valeurs de la démocratie et de l'État de droit. La société polonaise est aujourd'hui profondément partagée (probablement, paradoxalement, plus qu'à l'époque du communisme). Ces divisions sont, dans une grande mesure, le résultat, probablement difficile à éviter, des traumatismes vécus par beaucoup de Polonais pendant la période de transformation de la société, où toutes les anciennes structures sociales et politiques ont été brisées et rejetées. Pour certains, les exigences de l'adaptation au nouveau mode de fonctionnement, aux règles parfois brutales du marché, au besoin de décider d'une façon complètement autonome sur leur propre sort, ont représenté un défi insupportable, provoquant un sentiment de frustration et de déception profonde. Ces attitudes se transforment aujourd'hui en des formes de contestation – parfois irrationnelles – contre tous les changements qui ont été apportés par la « *nouvelle époque* ». En revanche, l'autre partie de la société, qui se compose des bénéficiaires véritables du processus de transformation, mais aussi de ceux qui ont activement participé au processus de construction de la nouvelle réalité, témoigne des attitudes qui restent en opposition extrême au premier groupe en ce qui concerne l'Europe, la solidarité, les réfugiés ou l'existence de l'État de droit.

Cependant, en dépassant le contexte purement polonais et en extrapolant ces observations à d'autres pays de l'Europe centrale, nous pouvons identifier beaucoup de caractéristiques communes, qui sont une nature plus générale à l'Europe centrale. Cette perspective nous permet de mieux comprendre le phénomène existant, plus ou moins visible dans plusieurs pays de cette partie de l'Europe, qui manifeste une tendance vers une société fermée, refusant les étrangers, trop peu engagée dans la participation à la vie publique et à l'idée de l'intégration européenne. Il faut mentionner quelques raisons essentielles pour expliquer les attitudes des sociétés de l'Europe centrale, en faisant nécessairement la réserve que l'évaluation présentée ci-dessous est « *stigmatisée* » par le risque de généralisation et ne concerne qu'une partie de la société.

Premièrement, le communisme n'a jamais favorisé l'idée d'une « *open society* », laquelle suppose l'activité de citoyens responsables, participant à la vie publique aussi bien au niveau central que local. En effet, le système totalitaire préfère des citoyens passifs, qui limitent leurs activités à la sphère purement personnelle et qui étant privés de la possibilité d'influencer le fonctionnement des pouvoirs publics, ne sont intéressés par rien qui dépasserait leurs intérêts directs et privés. Pour « *déraciner* » les fruits empoisonnés de l'époque précédente, revêtant la forme d'attitudes opportunistes et conformismes, il faudra probablement plus qu'une génération. L'« *Homo sovieticus* » est bien ancré dans

la conscience des personnes ayant vécu cette époque du communisme, avec comme bagages les expériences d'un État totalitaire.

Deuxièmement, nous devons mentionner le « *mythe* », répandu parmi les sociétés de l'Europe Centrale et de l'Est, de rester toujours dans une position de victime à l'égard des sociétés occidentales, riches et privilégiées, les véritables bénéficiaires de l'accord de Yalta en 1945, qui a séparé l'Europe de l'Ouest et l'Europe de l'Est, et a condamné cette dernière à rester sous la domination soviétique. Une « *victime* » par nature ne tend pas à développer sa solidarité à l'égard d'autrui. En revanche, elle attend un geste de solidarité de la part des autres afin de compenser les préjudices subis.

Troisièmement, l'Union européenne est perçue par les peuples de l'Europe centrale comme une organisation qui entre trop profondément dans la sphère des prérogatives de l'État, en privant celui-ci des compétences qui doivent normalement être exercées par des institutions étatiques, telles que le Parlement national et le gouvernement. En conséquence, conformément à cette narration, l'Union menacerait la souveraineté récemment acquise par l'effort de toute une nation. Pour les États qui ont recouvré leur souveraineté après presque 50 ans de domination soviétique, la question de l'autodétermination devient cruciale et influence les attitudes à l'égard de l'Union. Ce phénomène se traduit, dans un certain sens, par une crise de l'identité européenne, qui reste toujours secondaire par rapport à l'identité nationale. Ajoutons que la tendance vers un retour à l'identité nationale reflète (et même est alimentée par) le phénomène, existant partout dans l'Union, d'un développement de l'égoïsme national, qui se manifeste dans certains pays par des « *paroxysmes* » véritables de nationalisme, de xénophobie et de racisme.

Ces hypothèses, si elles sont justes, démontrent clairement la direction à prendre pour le futur, qui doit être subordonnée à l'impératif de construire et de développer des sociétés civiles fortes (véritables « *open society* », dans le sens utilisé par Karl Popper)<sup>1</sup>, fondées sur des structures sociales capables de stimuler l'activité et l'engagement dans la vie publique, vers le plus grand nombre de personnes. Une autre évolution serait de promouvoir, au sein de l'Union, une narration qui prouve la force et l'attractivité de l'intégration européenne. La vocation des institutions européennes, et pour nous tous, serait de construire une vision convaincante de l'Union, qui montre dans quelle mesure la situation personnelle des Européens est aussi déterminée par leur identité et leur statut en tant que citoyens européens. Pour atteindre ce but, il est nécessaire de réformer les mécanismes de démocratie participative et de lier d'une façon plus forte le statut du citoyen avec les droits fondamentaux garantis par l'Union.

### **III. La solidarité en tant que moteur de l'intégration européenne**

Comprendre l'essence même de la solidarité exige de saisir le sens et la destination de l'intégration européenne, l'idée fondatrice de l'Europe après l'expérience des deux guerres mondiales, fondée sur la volonté de remplacer l'hostilité, le nationalisme et les rivalités des États européens par une construction tout à fait nouvelle, ayant comme fondement philosophique la solidarité. Dans son intervention du 24 mars 2017, à

<sup>1</sup> Voir K. Popper, *La Société ouverte et ses ennemis*, Le Seuil, 1979

l'occasion du 60<sup>ème</sup> anniversaire du Traité de Rome, adressée aux dirigeants des États européens, le pape François a dit : « [...] *La solidarité n'est pas une bonne intention : elle est caractérisée par des faits et des gestes concrets, qui rapprochent du prochain, indépendamment de la condition dans laquelle il se trouve. Au contraire, les populismes prospèrent précisément à partir de l'égoïsme, qui enferme dans un cercle restreint et étouffant et qui ne permet pas de surmonter l'étroitesse de ses propres pensées et de 'regarder au-delà'. Il faut recommencer à penser de manière européenne, pour conjurer le danger opposé d'une uniformité grise, c'est-à-dire le triomphe des particularismes.* »

## A. L'identité européenne et l'identité nationale. Redéfinir

### L'identité nationale.

Dans ce contexte, des questions se posent : que devrions-nous faire pour raviver les sentiments pro-européens ? Comment sortir du piège du nationalisme et du « *patriotisme spécifique* », qui commence à apparaître en particulier en Europe centrale et qui fait barrière à la construction de l'identité européenne ? Est-il possible et réel ou plutôt complètement utopique, le concept de l'identité de la « *double nature* » ? C'est-à-dire une vision du patriotisme européen moderne, dans le sens utilisé par Böckenförde : « [...] *developing awareness of a nation of Europeans is regarded not as an absorptive but as an overarching concept, as a shared common ground and identity that does not replace the particularities and identities of existing peoples but preserves them as autonomous components.* »<sup>1</sup>

Il n'y a sans doute aucune chance de sortir du marasme actuel sans faire de sérieux efforts pour réinventer des liaisons étroites et directes entre le patriotisme (l'identité) « national » et le patriotisme (l'identité) « européen ». Cette identification est très importante pour les nations de l'Europe centrale, en prenant en compte leurs expériences historiques et politiques.

Cependant, l'Europe centrale est obsédée par son « *narcisse patriotique* » et ses complexes, l'Europe occidentale est fatiguée des problèmes provoqués par la crise économique, par le déclin de l'idée de l'État-providence, par l'augmentation du scepticisme européen et des désillusions liées au processus d'intégration européenne. Comment construire, dans cette Europe déchirée par de nombreuses contradictions et tensions, l'identité européenne qui doit se confronter à des éléments apparemment complètement hétérogènes ? Comment connecter l'idée de la solidarité européenne avec le concept de l'identité nationale ?

Dans la situation actuelle, la vision consacrant une place centrale, parmi les instruments de l'intégration européenne, à l'idée de double identité (nationale et européenne), fondée sur une véritable solidarité des Européens, semble être un pur fantasme des intellectuels et des élites, complètement détachés de la vie quotidienne et de la mentalité des personnes vivant aujourd'hui en Europe. Je ne crois pas en la justesse de ce jugement pessimiste et partage plutôt l'opinion de J. Habermas selon laquelle l'idée d'une identité à la fois nationale et européenne ne constitue pas une contradiction insolvable et définitive. Certes,

<sup>1</sup> Voir E-W. Böckenförde, *Conditions for European Solidarity*, 2005, p.5

à l'égard d'une identité nationale forte, et ajoutons, répandue largement au sein des sociétés européennes, il est indispensable de joindre l'imagination et la détermination, en présentant la construction européenne comme une méthode spécifique et originelle permettant de sortir du piège du « *narcissisme patriotique* » et de prouver que l'identité nationale pourrait parfaitement coexister avec l'identité européenne.

Rappelons que la pluralité des cultures, des courants de pensée, des diverses identités nationales n'empêche pas de pousser en avant le projet européen. Les mécanismes assurant la diversité et un certain « *equilibrium* » entre ces deux types d'identités sont d'ailleurs déjà inscrits dans les Traités (rappelons surtout l'article 4 du traité sur l'Union européenne (TUE), qui impose l'obligation de respecter l'identité nationale, et l'article 52, paragraphe 4, de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, portant sur les traditions constitutionnelles). La coexistence des deux catégories d'identité serait la meilleure voie pour conduire à une véritable solidarité européenne, créant le fondement de l'intégration<sup>1</sup>. Ajoutons que de ce double attachement de l'identité (nationale et européenne) semblent découler des articles 20 et 21 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, relatifs au statut des citoyens européens, qui lient la citoyenneté européenne et nationale. *Civis europeas suum*. Hélas, si la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne a beaucoup développé le contenu de la notion de « *citoyenneté* » (surtout par une interprétation large de la notion de « *travailleurs migrants* »), la tendance actuelle de nombreux gouvernements des États membres semble être beaucoup moins favorable à l'idée de développer cette notion. Le fantôme symbolique des « *plombiers polonais* », qui a alimenté, au moment de l'entrée des pays de l'Europe centrale dans l'Union, l'existence d'une menace n'a pas été complètement combattue et éliminée de la conscience collective des sociétés occidentales. Il revient à présent. Cependant, pour enraciner et approfondir la solidarité, nous devrions surtout nous accepter réciproquement et cesser de voir les ressortissants d'autres États membres comme étant des « étrangers ». Cette attitude exige le rejet de stéréotypes bien établis dans la mentalité des Européens et la volonté de briser les barrières psychologiques qui se manifestent si souvent aujourd'hui. La solidarité entre les ressortissants européens doit nécessairement supposer l'existence d'un noyau dur commun de droits et de devoirs, qui caractérise le statut de chacun de nous dans l'Union, à condition qu'il soit suffisamment clair, transparent et réel pour tous les citoyens et intégré, dans un certain sens, par tout le monde. Le progrès dans le domaine de la protection des droits des citoyens qui a fait de l'Union, en particulier après l'adoption du Traité de Lisbonne, n'est ni connu ni popularisé. Paradoxalement, même le lien entre l'espace ouvert de Schengen et l'Union n'est pas très bien connu en tant que fruit des mécanismes d'intégration. Aujourd'hui, nous avons besoin, dans ce domaine, de donner une impulsion plus forte et plus claire pour rétablir l'enthousiasme perdu que les Européens avaient autrefois manifesté en faveur de l'idée de l'intégration. L'un des éléments que nous devrions envisager est un rattachement plus fort qu'aujourd'hui au statut de citoyen, avec la protection des droits garantis par la Charte des droits fondamentaux. Rien d'autre que les libertés et les droits fondamentaux semblent être plus prédestinés pour créer la solidarité des valeurs dans l'Union. Le processus vers une construction plus forte du statut de citoyen n'a pas été achevé, malgré le fait qu'il y ait déjà plusieurs éléments qui sont, surtout grâce à la jurisprudence de la Cour de justice, attribués aux citoyens en tant que composants inaliénables de leur statut. Cependant, le lien automatique et abstrait des garanties des droits fondamentaux avec la citoyenneté exigerait une révision profonde de la

---

<sup>1</sup> Voir aussi J. Salomon, *Global Justice*, Chapter 10, *Value Pluralism and Narrative Solidarity beyond Borders*, 2015, p.179

« philosophie » des relations entre les États membres de l'Union et le partage différent des compétences.

## B. L'éducation.

La construction d'une identité européenne, forte et convaincante, impose l'obligation d'une éducation et d'une narration historique adéquates. L'effort doit donc être mis sur l'éducation dans le domaine de la culture et de l'histoire. Il faut certainement, d'une part, inverser la tendance qui, jusqu'à présent, se manifeste dans certains pays de l'Europe centrale par une narration historique qui met l'accent sur le martyr et la victimisation de ces nations au cours de la longue histoire de l'Europe, sans présenter en même temps des liaisons historiques avec le reste de l'Europe et sans présenter les énormes progrès accomplis pendant les 30 dernières années. D'autre part, il faut rompre avec la narration historique, politique et sociologique des historiens occidentaux, qui tendent souvent à limiter la notion d'Europe, son héritage culturel et scientifique, à la partie occidentale de notre continent. À ce jour, il n'y a pas de véritables échanges dans ce domaine, qui unifieraient les expériences de ces deux parties de l'Europe. On ne peut mentionner que quelques historiens européens (parmi eux, un historien britannique, Norman Davies) qui ont repris avec succès l'effort visant à rompre avec la narration historique séparée et unilatérale, pour présenter un ouvrage unifiant les deux parties de l'Europe<sup>1</sup>.

Les Européens appartenant à cette « mauvaise partie » de l'Europe, et surtout ceux qui ont une conscience historique suffisamment développée, doivent sans cesse entreprendre des efforts énormes pour convaincre que l'héritage culturel de l'Europe centrale mérite aussi de l'attention, que plusieurs phénomènes de l'histoire de cette partie de l'Europe coïncident avec celle de l'Europe occidentale et ont apporté beaucoup au développement de la culture commune et même, parfois, ont anticipé certaines tendances à l'Ouest de l'Europe. Qui sait, par exemple, que la Pologne, au temps de la nuit de la Saint-Barthélemy à Paris, bataille sanglante et cruelle contre les Huguenots, a adopté la déclaration dite la « Confédération de Varsovie », fondée sur la tolérance religieuse et qui a été certainement le premier acte de cette nature en Europe ? Qui sait que la première Constitution en Europe a été adoptée en Pologne, avant la Constitution française de 1792, ou que les juifs, des réfugiés expulsés du Royaume d'Espagne aux XIV<sup>ème</sup> et XV<sup>ème</sup> siècles, ont trouvé une place amicale en Pologne, ayant été invités par les rois polonais ?

Ce ne sont que quelques exemples. Le degré d'ignorance qui caractérise les Européens d'Europe centrale et d'Europe occidentale est énorme. Les premiers souffrent de complexes et de sentiments sans fin de « victimisation », tandis que les seconds sont perdus, ne trouvant pas un langage commun avec leurs frères et sœurs de l'Europe centrale, et les traitent souvent avec un sentiment de supériorité ou de mépris, en appliquant à leur égard un ton de didactisme difficilement tolérable. L'absence de compréhension mutuelle, liée à l'ignorance des deux côtés de l'Europe, rend impossible la construction d'une solidarité et d'une responsabilité commune pour l'Europe du futur.

---

<sup>1</sup> E-W. Böckenförde, *in idem*, 2005, p. 5



### **C. La Réciprocité de la solidarité. L'Europe des citoyens.**

Quelles sont les valeurs communes nécessaires pour reconstruire la solidarité et la compréhension mutuelle ? La situation actuelle de crise de l'identité européenne, dans la période du temps de la violation des principes de base qui constituent le fondement de l'Europe, a créé en même temps une occasion inédite de prouver l'importance de la solidarité dans l'Union. Les « tests polonais et hongrois » peuvent démontrer clairement si, et dans quelle mesure, l'Europe est déterminée à protéger ses valeurs, à prouver que la solidarité européenne signifie non seulement un juste partage des bénéfices, mais aussi et surtout une coresponsabilité pour maintenir son héritage fondé sur des valeurs communes.

La passivité et l'indifférence ne sont, à long terme, ni raisonnables ni payantes. Pour cette raison, l'Europe a le devoir, à l'égard des sociétés hongroise et polonaise, d'envoyer un message clair sur l'ordre des valeurs et sur les principes européens qui ne peuvent pas être remis en cause, afin d'éviter la multiplication des tensions et l'apparition de nouvelles difficultés au sein de l'Union. L'espace du droit de l'Union n'est pas, dans ce sens, divisible. Tolérer l'existence au sein de l'Union de « zones plus ou moins subordonnées » aux principes de l'État de droit et de zones où ces principes ne sont pas respectés, n'est donc ni acceptable ni possible. L'Europe, en ce sens, doit être toujours unifiée, parce que d'autres approches signifient, non seulement la fin de la solidarité européenne, mais aussi l'effondrement de l'idée d'intégration en tant que telle. Les valeurs européennes constituent l'« Europe politique », donc un espace qui existe grâce à son héritage historique et culturel, en étant une « unité » plus importante qu'un espace purement économique. La solidarité de l'Europe doit se manifester nécessairement par le maintien des valeurs constitutives de l'Union, inscrites à l'article 2 TUE, y compris et surtout le principe de l'État de droit. Cet effort s'impose même en tant que condition absolue permettant de préserver l'idée de l'intégration européenne. Ajoutons que l'Union dispose d'un large spectre d'instruments juridiques (des moyens) qui pourraient être utiles et appliqués pour défendre son espace de liberté, les droits fondamentaux et le principe de l'État de droit. L'obligation d'agir en faveur des valeurs européennes découle de la logique des Traités eux-mêmes, et surtout de l'article 2 TUE. Dire que cette disposition du Traité ne présente qu'une importance formelle et symbolique, qui n'autorise pas la mise en œuvre des moyens nécessaires pour prévenir l'effondrement de l'espace de liberté et de justice, serait la négation tout court de la vocation principale de l'Union, sa solidarité et, en particulier, son devoir à l'égard des citoyens européens.

Si l'idée d'Europe intégrée se construit par la solidarité, non seulement parmi les États membres, mais aussi et surtout parmi les citoyens européens, ce sont les citoyens eux-mêmes et leurs droits fondamentaux qui doivent se trouver au centre de toutes les démarches entreprises par l'Union pour prouver sa solidarité et sa détermination en faveur de la protection des valeurs européennes.

L'enjeu des choix accomplis par l'Union est crucial et détermine la crédibilité de l'Union aux yeux des sociétés européennes. Celle-ci dépend de l'effectivité des démarches de l'Union dans un temps de crise qui est toujours le « temps des preuves » pour toutes les institutions européennes.

La solidarité ne peut pas être comprise et présentée dans la catégorie des échanges matériels parmi les États membres de l'Union, donc en tant que mécanisme réduit à la fonction d'égaliser des niveaux de richesse et de standard de la vie dans les différentes parties de l'Europe. Celle-ci, qui devient de plus en plus un concept et une construction

politique, et non pas seulement (comme au début de l'intégration européenne) une construction purement économique, impose l'impératif de respecter aussi bien des règles communes d'échange économique que l'ordre des valeurs communes fondant la notion d'« Europe politique ». La solidarité européenne contemporaine doit donc s'exprimer par une coresponsabilité réciproque dans l'espace commun de la démocratie et de l'État de droit. Pourrions-nous imaginer un meilleur moment que la situation actuelle en Europe, manifestant tellement de dérives de la démocratie et de l'État de droit dans certains États membres, afin de prouver que la solidarité, comprise surtout en tant que coresponsabilité à l'égard des autres, doit s'exprimer par la détermination et le combat en faveur de ses valeurs ? Ce serait certainement en même temps un message crucial pour ces sociétés, qui attendent de véritables gestes de solidarité européenne.

## **D. Le rôle des médias pour promouvoir l'Europe – vision destructive ou constructive ? L'absence de narration constructive et positive ?**

Le rétablissement de la solidarité exige un effort important, tant de la part des institutions européennes que de nous tous, et ne peut pas être réduite à certaines démarches législatives et formelles, même importantes. Il doit être nécessairement lié à une restauration de la conscience européenne et de la fierté des citoyens. N'oublions pas que la source de la solidarité dépasse la rationalisation législative et politique, et doit être recherchée dans les consciences et les émotions des citoyens européens (Böckenförde a formulé ce postulat, en indiquant la nécessité « *to establishing a voluntary and emotional commitment to the political goal, presenting a political union as a shared community and acting to this end* »<sup>1</sup>).

Pour cette raison, nous avons véritablement besoin de prendre de la distance par rapport aux narrations extrêmement négatives sur l'Europe, qui semblent être dominantes à ce jour et qui ne mettent l'accent que sur les défaites, la crise, les menaces pour la sécurité, l'absence d'effectivité économique et la perte de compétitivité à l'égard d'autres parties du monde. Changer ces narrations constitue aujourd'hui un défi essentiel pour les médias publics en Europe. N'oublions pas que l'Europe reste un lieu privilégié pour le développement économique, avec un progrès visible dans tous les pays membres de l'Union, un lieu de sécurité et de développement scientifique. Contrairement aux narrations négatives, l'Europe maintient toujours sa position d'une région de progrès et la qualité élevée de la vie, en prouvant sa capacité à résoudre toutes les crises la concernant, y compris le Brexit. Le plus grand paradoxe découle du fait que les citoyens européens n'en savent rien et ne veulent pas en savoir. Il n'est pas possible de construire une fierté et une solidarité européenne en créant un paysage noir et extrêmement pessimiste. Il découle clairement de cette constatation que l'Europe a besoin de scénarios positifs et constructifs, n'évitant pas l'effort de diagnostiquer les phénomènes et les menaces inquiétants, capables de montrer des solutions positives, d'autres visions constructives de l'Europe.

---

<sup>1</sup> Voir E-W. Böckenförde, *in idem*, 2005, p.5